

---

**Mairie de St Genix sur Guiers**  
**Commission finances et affaires générales**

---

<b>date réunion</b>	<b>30 mars 2017</b>
<b>organisée par</b>	<b>Jean-Claude PARAVY, adjoint finances et affaires générales</b>
<b>participants</b>	Joël PRIMARD Catherine FAURE-LOMBARD Jean-Marie KREBS Marie-France PICARD Christine PASCAL Michel BAVUZ Jean-Claude PARAVY <i>Également présents :</i> Gilles MAURAS, Secrétaire général Pascale LACORTE <i>Absents/Excusés :</i> - Daniel POLAUD - Romain BAVUZ
<b>liste de diffusion</b>	<b>Les participants et membres de la Commission</b>
<b>prochaine réunion</b>	<b>À déterminer</b>

---

REDACTEUR	Jean-Claude PARAVY
-----------	--------------------

L'ordre du jour de cette réunion de la Commission est le « débat d'orientation budgétaire (DOB) 2017 », afin d'arrêter les orientations et le contenu du budget initial 2017 qui sera présenté au Conseil municipal le 5 avril.

La receveuse municipale, Mme Dreclerc, est excusée, mais nous avons pu avoir une réunion de travail avec elle mardi pour préparer cette commission.

L'intégralité des documents budgétaires a été distribuée aux participants, les explications des propositions faites sont développées par l'Adjoint aux finances, à partir de tableaux de synthèse et graphiques projetés.

## **1/ Comptes administratifs 2016 :**

L'exécution budgétaires 2016 est présentée : pas de difficulté particulière d'exécution, les dépenses réelles notamment sont globalement proches des prévisions.

Les chiffres globaux de l'exécution 2016 sont toutefois assez supérieurs à ceux des autres années du fait de quelques opérations particulières à cet exercice :

- la réalisation du terrain synthétique et son mode de financement faisant intervenir un emprunt classique (400 000 €) et une avance à court terme du montant de TVA récupérable (136 000 €). C'est évidemment la section d'investissement qui est affectée, en dépenses comme en recettes.

- surtout, la renégociation de l'emprunt pour la Maison de Santé Pluridisciplinaire, pour bénéficier d'un coût financier inférieur pour l'avenir, se traduit pas des écritures importantes tant en fonctionnement qu'en investissement : remboursement anticipé du prêt (737 k€), versement d'une indemnité de remboursement anticipé (IRA) (180 k€) et nouvel emprunt à taux bas pour couvrir le tout (917 k€)

- les dépenses d'ordre sont également gonflées en 2016 du fait d'une régularisation d'écritures liées à l'investissement dans les 2 salles de classes de l'école élémentaire.

Globalement, la gestion 2016 continue à dégager un excédent net, disponible pour financer les programmes 2017, mais force est de constater que nos marges se réduisent d'année en année.

Pour le budget annexe de la Centrale électrique, l'excédent d'exploitation vient gonfler les reports comme prévu, et ce malgré une diminution des recettes liées aux variations de l'hydrographie.

## **2/ Budget initial 2017 :**

Avant de présenter des propositions chiffrées, quelques **éléments de contexte** sont abordés, qui montrent que le cadre dans lequel évolue le budget communal est de plus en plus contraint.

- l'évolution de l'endettement est présentée : le montant des annuités est revenu ces dernières années à un montant raisonnable et les frais financiers bénéficient des dernières conditions d'emprunt (dont celui pour le rééchelonnement de la dette MSP) ; il convient de préserver notre capacité d'endettement en prévision du projet de gymnase les années qui viennent.

- les baisses de dotations commencent à se faire sérieusement sentir sur les recettes communales : le tableau de leur évolution montre l'ampleur de cette baisse et de la montée en régime du FPIC dans le même temps.
- le niveau d'imposition est resté stable depuis 2014 en taux, le produit progressait un peu du fait de la revalorisation des bases : cette année, les chiffres établis par les services de la DDFiP montrent que cette progression de la base sera ténue ; pour cette année où l'on n'engage pas de projet majeur, il apparaît sage de ne pas bouger les taux, la question pourra se reposer lors de l'effort financier à produire pour la réalisation du gymnase.

**Le budget annexe de la Centrale électrique** est d'abord examiné : il est proposé globalement en reconduction, avec une hypothèse prudente sur les recettes liées aux volumes turbinés. Le résultat prévisionnel viendra en fait abonder l'excédent, les règles de gestion d'un service industriel et commercial sont en effet contraignantes pour son utilisation.

**Les propositions pour le budget général** sont ensuite présentées :

**- Section de fonctionnement :**

Les **dépenses** sont en général en reconduction, en tenant compte du réalisé, mais sans automatisme : un balayage des postes budgétaires a été effectué pour éviter de reconduire certaines dépenses propres à 2016.

Les dépenses de personnels sont toujours un poste majeur et contraignant par ses rigidités : les enveloppes évoluent légèrement du fait du dégel de l'indice FP et du GVT, mais certains postes diminuent, comme les personnels non-titulaire (fin d'un contrat) ou les mouvements avec la CCVG (retards de facturation résorbés).

Côté subventions, celle au CCAS diminue, car les projets financés sur le budget du CCAS génèrent cette année des cofinancements. L'enveloppe pour les associations est strictement reconduite.

Les **recettes** sont encore en partie des estimations : les dotations Etat (notamment la DGF) ne sont pas connues à ce jour (ampleur de la baisse des dotations), ni l'évolution du FPIC qui pourrait être aggravée du fait du non regroupement des communautés de communes. Une estimation prudente a été faite de ces recettes, conformément aux recommandations reçues.

Globalement, le montant du budget de fonctionnement est proposé un peu inférieur au budget initial 2016, afin de dégager un excédent permettant d'alimenter une section d'investissement présentable.

**- Section d'investissement :**

Une première contrainte est à prendre en compte dans cette section : la régularisation de l'avance de trésorerie liée à la TVA du terrain synthétique : nous devrions recevoir 190 k€ de FCTVA en 2017, grâce aux travaux du stade ; 136 k€ sont à réserver au remboursement de l'avance, ce qui laisse une recette restreinte de FCTVA pour le reste du programme.

La liste des opérations programmables est examinée en détail, en tenant compte des 131 k€ des restes à réaliser à financer en priorité :

- une partie des opérations correspondent à la reconduction d'actions récurrentes :
  - le « point-à-temps » pour l'entretien de la voirie, afin d'éviter plus de dégradation
  - le changement en continu de lampes de l'éclairage public par des cellules LED plus économes
  - un volant de renouvellement habituel des matériels
- il est possible de financer un certain nombre de travaux nouveaux, en retenant en priorité des opérations coordonnées avec d'autres intervenants ou bénéficiant de concours externes :
  - réalisation de l'accessibilité de la salle de cinéma
  - une tranche de conteneurs enterrés en centre ville avec le SICTOM
  - l'aménagement de trottoirs route de Yenne (en lien avec réfection du CD)
  - une tranche de la remise en état de la route de Côte-Envers
  - l'équipement numérique de trois classes, dans le cadre d'un appel à projet de l'État
- du coup, les autres projets se trouvent reportés, quelques crédits de maîtrise d'oeuvre étant toutefois prévus pour soutenir leur préparation :
  - l'aménagement de nouveaux Parkings dans le centre (pourrait être subventionné en 2018)
  - les aménagement de sécurité rue des Ecoles : plusieurs hypothèses de feux sont à étudier
  - l'aménagement et l'accessibilité de la Maison des Associations
  - l'aménagement de places de parking rue de la Villa des Pins
  - la réfection de l'ensemble des bouches à incendie (inventaire fait)

La Commission donne son aval aux propositions discutées en séance et retient les orientations à présenter au Conseil : un budget de transition entre deux réalisations lourdes, sans emprunt pour préserver notre capacité d'endettement et sans augmentation d'impôt cette année ; maintient néanmoins d'un programme d'investissement réaliste malgré l'augmentation des contraintes.